

Château-Arnoux-Saint-Auban,
Le 04 Juillet 2014.

Monsieur le Président
du SYDEVOM
19 Avenue Joseph Reinach

04000 DIGNE-LES-BAINS

Objet : ISDND des Parrines.
Nos Réf PM/RA n°20/2014

Monsieur le Président,

Alors que le conseil que vous présidez s'apprête à réitérer la demande d'autorisation d'exploiter l'ISDND des PARRINES malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête sur cette demande, nous souhaitons aux noms de nos Communautés de Communes et des Communes qui les composent affirmer notre opposition totale à la réalisation de ce projet au coût exorbitant qui fait l'objet de larges débats depuis plusieurs années sur le territoire du Pays Durance Provence.

L'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'exploiter soumis à enquête publique a révélé des insuffisances et des omissions ainsi qu'un impact irréversible de ce projet d'ISDND sur le plan environnemental et sur le plan des activités liées au tourisme que vous avez l'intention d'ignorer.

Réitérer cette demande qui suscite une telle opposition de la population locale, alors qu'aucune urgence n'est réellement avérée va, de surcroît, à l'encontre des perspectives du nouveau modèle énergétique et du plan d'action Etat/Régions préconisé par Madame la Ministre de L'ECOLOGIE.

Cette réitération va aussi à l'encontre des propositions de la Commission Européenne tendant à intensifier le recyclage des déchets d'ici 2030. L'Union Européenne prône l'abolition en 2025 de la mise en décharge des déchets recyclables. Il est demandé aux Etats de redoubler d'efforts afin d'économiser et maîtriser la production de déchets. Elle entend domestiquer ses poubelles et veut accélérer sa mutation vers l'économie circulaire.

Faciliter l'augmentation du recyclage et la diminution de la mise en décharge dans les prochaines années voilà l'avenir !

Nous insistons afin que les délégués du SYDEVOM à qui vous demandez de délibérer le 9 Juillet aient bien pu peser leur décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la C.C.M.D.,

Patrick MARTELLINI

Le Président de la C.C.L.V.D.,

René AVINENS